

#### Pornichet le 26 octobre 2021,

## Compte rendu du conseil réunion par zoom le 25 octobre :

<u>Présents</u>: Jacline, Nicole, Benoit, Jean Christophe M, Michel, Philippe, Jean Christophe J

Excusés: Guy et Olivier

Sujet : Opportunité d'organiser le concours auteurs de la fédération et échange interclub

### 1. Présentation JCJT des circonstances et des conditions :

NDR - en rouge les questions complémentaires soulevées pendant notre discussion

Au cours de l'assemblée générale de l'UR organisé par notre club, Gérard responsable compétitions et la présidente ont fait appel au club pour organiser des concours. Ils ont regretté le manque de candidat et relèvent qu'ils manquent aussi de bénévoles pour devenir commissaires d'où plusieurs fonctions assurées par les administrateurs.

JCJT a demandé les conditions d'organisation et si la salle des Evens pouvait correspondre aux besoins. La réponse est positive à la dernière. Un échange par mail avec Eliane, commissaire du concours auteur, par ailleurs membre de l'UIA de Saint Nazaire a précisé les éléments suivants :

- La date d'organisation du concours est le 5 mars. Jacline a eu la confirmation que la salle était libre à cette date.
- Le nombre d'Auteurs est variable, pour les 2 dernières années : 2020, 12; 2021, 15 participants avec 8 photos minimum + 1 texte facultatif; Maximum 15.
- Dans la pratique, les Auteurs *en général en présentent 8 ou 9 photos plus 1 texte aux mêmes dimensions*. Ce qui nous amène à exposer un ensemble de 130 photos de **format 30X40 à poser sur table**. Manque la précision : est ce que le passe-partout est compris ?
- Les Auteurs envoient par pli postal leurs œuvres avec chèque pour le retour. Qui fait le retour ? recommandé suivi ? Y a-t-il des contraintes particulières concernant les envois ?
- Elles arrivent sous passe partout étiquetées par son auteur. Le fichier est référencé par le Commissaire via Gérard.
- Pour le jour du concours, elles sont à enregistrer sur les compétitions régionales site Copains. Pour le club d'accueil, un enregistrement sur micro et

transmission vers Copains est à prévoir (précisions à mettre en place avec Gérard).

# **Important:**

Les séries Auteurs sont à recevoir par le club hébergeant. Il faut prévoir :

- o Une adresse de réception des œuvres
- o Les coordonnées du club de réception
- o L'Adresse exacte du lieu du concours

Ces renseignements sont à inclure dans le règlement du concours 2022 par le commissaire le plus tôt possible.

Problématique : boite aux lettres permettant d'accueillir de grand format ou présence fréquente (suggestion : profiter de l'accueil de l'espace Flammarion ??), transport des œuvres (sécurité, même en n'ouvrant pas les plis et en ne les transportant le moins possible)

Le concours est ouvert aux participants FPF UR06. Hypothèse 20 à 30 personnes ?

Pour le repas des officiels nous avons Gérard, Brigitte, les 3 juges, et le commissaire qui sont pris en charge par l'U.R; note de frais à présenter à Christine la Trésorière.

Il n'y a pas d'hébergement à prévoir, le commissaire doit rechercher les juges dans un rayon de distance raisonnable, ensuite Gérard valide. Contact pris par Eliane avec des juges Bretons.

Suggestion : prendre contact avec le précédent club organisateur pour glaner des informations et profiter de leur expérience.

JCJT fait part des raisons qui l'ont poussé à évoquer cette organisation :

- Sujet souvent évoqué
- Evénement permettant d'augmenter la culture photographique des membres du club. Etant précisé que la manifestation est ouverte à TOUS les membres du club en tant que visiteurs mais que l'organisation incombe d'abord à ceux qui sont fédérés.
- Occasion de découvrir de l'intérieur, l'organisation d'un concours papier.

Chaque administrateur a pu exprimer son opinion, les points suivants ont été relevés (synthèse) :

- Tenir compte de la difficulté de mobiliser les membres pour assurer l'organisation
- Intérêt culturel qu'une telle manifestation soit proposé aux membres du club (fédérés ou non). Possibilité de découvrir le travail d'auteurs différents.

- Obligation « morale » de participer à la vie de la fédération dans la mesure où le club est membre de la fédération
- Crainte à nouveau exprimée (par Jacline et Nicole) d'une trop grande présence de la fédération dans les activités. Crainte de voir un certain nombre de membres ostracisés par une qualité impossible à atteindre (recherche d'élitisme).
- Bien veiller à la juste répartition des tâches entre le club organisateur et le commissaire.
- JCJT s'est engagé à être le principal opérateur de l'organisation si le conseil donne son accord.

Après le débat tous les administrateurs ont voté pour l'organisation de cette manifestation par le CPP. Nicole malgré ses réticences s'est inclinée devant la majorité, Olivier avait donné son accord (moyennant son attention concernant le poids de l'organisation), Guy ne s'est pas opposé à l'organisation.

# 2. Michel prend la parole concernant le sujet des échanges interclub.

Il a eu l'occasion d'échanger avec la présidente du club de Trignac lors de l'exposition de leur club. Benoit rapporte également plusieurs échanges dans ce sens avec des membres d'autres club (Montoire, Donges).

Il y a plusieurs années une même expérience favorable a été organisé avec le club de Noirmoutier.

Tous les administrateurs présents sont enthousiastes (idem pour Guy) et demande à Michel de se rapprocher de Trignac pour convenir des circonstances des échanges.

Cet échange entre club peut s'envisager avec d'autres club pour peu qu'ils ne soient pas trop éloignés de nous et qu'ils aient la même importance.

Michel a toute latitude pour choisir l'activité la plus approprié pour commencer.

Fin de réunion 22 h 15.